



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### **Lac-Beauport interdit les pesticides et les engrais sur son territoire**

**Lac-Beauport, le 12 janvier 2016** – La Municipalité de Lac-Beauport a décidé de poser un geste significatif et innovateur pour la santé humaine et celle des lacs et des rivières sur son territoire.

« Les pesticides et les engrais ne seront plus permis sur notre territoire, explique la mairesse de Lac-Beauport, madame Louise Brunet. Ces produits peuvent avoir des effets sur la santé humaine, notamment sur celle de nos enfants. Les gazons seront peut-être un peu moins parfaits, mais nos citoyens, nos lacs et nos cours d'eau ne s'en porteront que mieux. »

Cette décision a été prise par le conseil municipal de Lac-Beauport, pour protéger l'environnement et être davantage au diapason des préoccupations du 21<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs, la Municipalité de Lac-Beauport est depuis des années un précurseur en matière de protection de l'environnement.

#### **La fin de la monoculture parfaite**

Dans les faits, l'interdiction d'engrais et de pesticides s'applique principalement aux gazons. Aux yeux du conseil municipal, trop de résidents utilisent abondamment des produits artificiels pour maintenir un gazon parfait et immaculé.

« Le gazon n'est pas une fin en soi, ajoute la mairesse. Nous devons penser à la santé des citoyens d'aujourd'hui et de demain. Si nous faisons le petit sacrifice de nos gazons, nous pourrons offrir un meilleur milieu de vie pour tous. »

#### **Les platebandes et les jardins**

L'interdiction d'utiliser des engrais ne s'appliquera pas aux jardins et aux platebandes. Les résidents de Lac-Beauport pourront continuer d'utiliser ces produits dans ces zones limitées, à condition d'être à plus de 15 mètres d'un cours d'eau.

Les citoyens de Lac-Beauport pourront toujours avoir recours aux pesticides lorsqu'une plante, un insecte ou un champignon menace leur santé ou la sécurité du bâtiment. Par exemple, un résident pourra utiliser un pesticide pour se débarrasser de la berce du Caucase ou des fourmis « charpentières », à condition d'obtenir préalablement un permis et de l'afficher visiblement.

#### **À propos de Lac-Beauport**

Sise au nord de la Communauté métropolitaine de Québec, dans la MRC de La Jacques-Cartier, la Municipalité de Lac-Beauport s'inscrit dans un environnement de qualité entourée de montagnes, de lacs et de rivières. Sa population d'un peu plus de 7 600 résidents apprécie la qualité de son environnement et la diversité des activités sportives qu'on peut y pratiquer.

- 30 -

**Contact :** Louise Brunet  
Mairesse  
Municipalité de Lac-Beauport  
[lbrunet@lacbeauport.net](mailto:lbrunet@lacbeauport.net)  
418-849-7141